

Livret d'accueil



Service d'Accueil et d'Aide au
Recrutement des Pays de la Loire
5 rue du Haut-Pressoir BP 61028
49010 ANGERS CEDEX 01

02 41 79 51 57

saarpaysdelaloire@ecr-uradel.org

4

LE MOT DU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CAEC
ET DU PRÉSIDENT DE LA CAAC

5

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
DANS LES PAYS DE LA LOIRE

6

LE PROJET DE L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE RÉGIONAL

7

LA DIMENSION PASTORALE
DANS LES ÉTABLISSEMENTS

8

LES CONDITIONS D'OBTENTION
DE L'ACCORD COLLÉGIAL

- 8 Pré-accord et accord collégial
- 9 Le module de formation spécifique et les évaluations de stages
- 10 Procédure pour les concours externes
- 11 Procédure pour les suppléants

12

LES MODALITÉS D'ENTRÉE

- 12 La voie du concours externe et interne
- 13 La voie du concours interne
- 15 La voie des remplacements

16

L'ACCUEIL INSTITUTIONNEL,
LA FORMATION, LA NOMINATION
ET LA PERSPECTIVE DE CARRIÈRE

- 17 Pour les professeurs stagiaires
- 19 Pour les suppléants

21

LES ANNEXES

- 21 Être professeur dans l'Enseignement Catholique
- 23 Les 14 compétences du métier d'enseignant
- 24 Lexique et sigles
- 26 SAAR des Pays de la Loire
- 27 Les instituts de formation des Pays de la Loire

Dans nos établissements catholiques, les professeurs viennent de tous horizons et de toutes convictions et sont attirés par notre proposition éducative spécifique.

Tous partagent l'envie de faire réussir les élèves, de donner sens à leur vie, d'utiliser la liberté pédagogique dont nous disposons dans le cadre de notre association à l'État et de faire vivre le projet éducatif de chaque établissement.

Au cœur de ce projet, se trouvent la foi en l'humanité de chacun et la volonté de faire grandir les enfants et les jeunes au plan intellectuel, physique, social et spirituel.

Les professeurs trouvent, dans l'Enseignement Catholique, un lieu d'épanouissement personnel et de réussite professionnelle. Ils travaillent en lien étroit avec le chef d'établissement, les équipes éducatives et les parents d'élèves et ont la possibilité de se former tout au long de leur carrière.

Que vous soyez en Licence ou en Master, déjà dans la vie active, ou en train de préparer le concours de recrutement, ce livret d'accueil vous aidera à visualiser les conditions et modalités d'entrée qu'il faut connaître pour devenir professeur dans l'Enseignement Catholique. Il vous permettra aussi d'avoir les références des personnes et organismes qui, dans notre région des Pays de la Loire, sont en charge de l'accueil et du recrutement des professeurs.

Nous vous souhaitons une bonne découverte de ce livret et nous espérons que vous nous rejoindrez prochainement.

Très cordialement.



Loïc GEFARD
Président de la CAAC

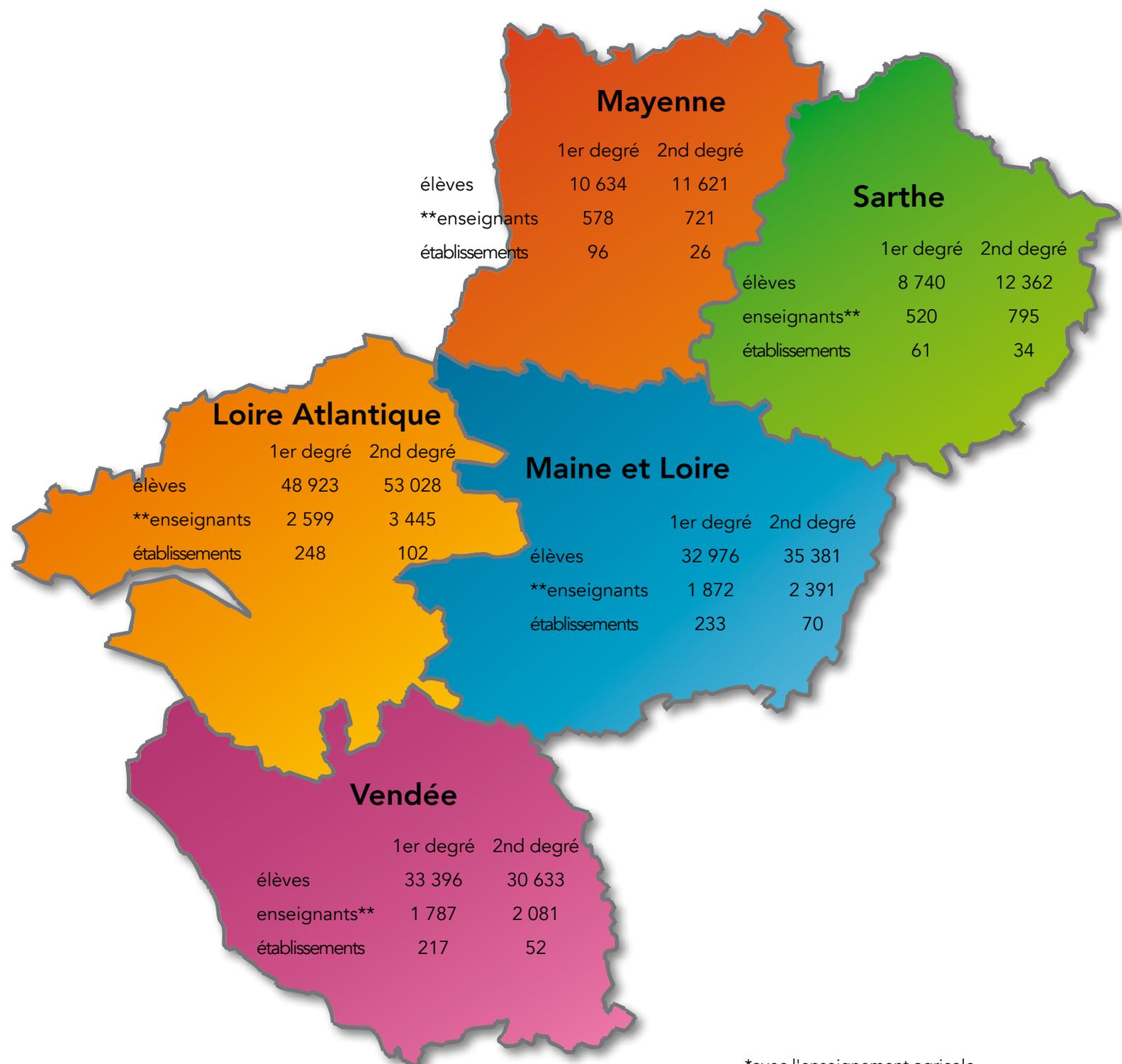


Philippe PARE
Secrétaire général du CAEC

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DES PAYS DE LA LOIRE (Rentrée 2018)

277 694 élèves*

soit 37,5% de la population scolarisée



*avec l'enseignement agricole

**enseignants : sans LA
sans DA et suppléants

Les établissements de notre réseau sont des établissements catholiques privés sous contrat avec l'Etat.

Enseigner

Les établissements catholiques garantissent un enseignement et une formation de qualité, conformément aux programmes de l'Education Nationale.



Eduquer

Les établissements catholiques proposent un accompagnement éducatif global adapté à chacun.

Eveiller

Les établissements catholiques vivent un projet d'éducation référé à une vision chrétienne de l'Homme et de la Vie.

En développant ces trois missions, les établissements catholiques permettent à chacun de donner un sens à sa vie.

Nos racines :

Historiquement, l'Enseignement Catholique régional s'est construit :

- grâce à l'héritage des congrégations fondatrices de nombreux établissements qui ont fait leurs preuves dans la formation des jeunes, en France et à l'étranger.
- par la création et le développement d'établissements de proximité.
- pour répondre à des besoins éducatifs.

L'enseignant est nommé dans un établissement catholique. C'est tout ce qui est donné à voir et à vivre qui fait qu'un établissement est catholique. Ce que recouvre ce titre est donc immense : exigence de qualité relationnelle, considération des élèves comme des personnes et non comme des individus, sens de la responsabilité, développement de l'intériorité et de la spiritualité, culture religieuse et chrétienne, proposition de la foi ...

Dans nos établissements, il y a des temps et des lieux qui sont plus particulièrement signes explicites de la Bonne Nouvelle que nous voulons annoncer :

- une équipe d'animation pastorale
- une communauté chrétienne qui se réunit
- des temps de culture religieuse et de catéchèse
- des temps de prières et de célébration
- un espace prière, une chapelle, un oratoire

Il est demandé à l'enseignant, de repérer ces temps et ces lieux, de rencontrer ceux qui les animent, dans toute la mesure du possible, de s'associer aux démarches proposées et bien entendu d'assurer la promotion de ce qui se fait auprès des élèves.

Chacun, selon ses compétences et son expérience est amené à participer aux actions engagées au sein de l'établissement et à une réflexion sur le sens.

C'est aussi dans le quotidien de notre enseignement et de la vie de l'établissement que se partagent les valeurs évangéliques.



"Plutôt que de chercher à transmettre à nos enfants ce qui est supposé être utile pour demain, notre mission est de leur transmettre ce qui est vital pour toujours. »

Pascal BALMAND
Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

Pré-Accord et Accord Collégial

• Pour qui ?

L'obtention de l'accord collégial est obligatoire pour tous les candidats à la fonction d'enseignant dans les établissements catholiques, quelle que soit la voie d'accès au métier : concours ou suppléances.

• Qu'est ce que c'est ?

La nomination d'un enseignant dans un établissement privé nécessite, au regard de la législation en vigueur, l'accord du chef d'établissement. Tout candidat doit donc faire la demande de cet accord.

Il est alors invité à un entretien avec des chefs d'établissement.

L'entretien permet d'évaluer :

- les aptitudes du candidat à enseigner dans un Etablissement Catholique d'Enseignement,
- l'adéquation entre le projet personnel du candidat et le projet de l'Enseignement Catholique.

Pour simplifier la procédure de recrutement, c'est à dire pour éviter que le candidat n'ait à faire cette demande dans chaque établissement où il va enseigner, l'Enseignement Catholique a mis en place une démarche collégiale : des chefs d'établissement étudient les dossiers au nom de l'ensemble de leurs collègues.

A l'issue de l'entretien, la caac décide d'octroyer, ou non, le pré-accord. Cet accord engage la totalité des chefs d'établissement du réseau d'établissements privés catholiques à proposer un poste aux lauréats du concours et autorise les suppléants à postuler sur un emploi.

• Quels engagements ?

L'enseignement Catholique s'engage :

- à proposer une formation spécifique au projet de l'Enseignement Catholique au candidat,
- à proposer des lieux de stage et/ou de suppléances,
- à garantir un emploi pour les professeurs stagiaires.

Le candidat s'engage :

- à participer à la formation spécifique au projet de l'Enseignement Catholique,
- à participer aux actions de formation proposées par l'Enseignement Catholique,
- à respecter le caractère propre et le projet spécifique de l'établissement catholique dans lequel il sera affecté.

Le module de formation spécifique

• **Quoi ?**

Tout candidat demandant à entrer dans le réseau de l'Enseignement Catholique doit suivre une formation présentant les éléments essentiels du projet et les conditions d'exercice du métier d'enseignant dans les établissements catholiques.

• **Comment ?**

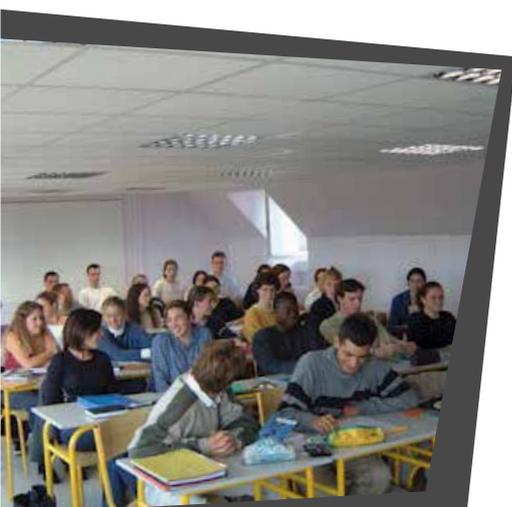
- Soit dans le cadre des unités d'enseignement des masters « Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation » proposées par les universités catholiques, les instituts catholiques et les instituts de formation associés, au cours des deux années du master,

- Soit dans le cadre d'un module de formation spécifique d'une journée organisé par les DDEC. Le lieu sera au choix des candidats en fonction de leur résidence. Deux dates seront possibles à l'année. Ce module aborde les thématiques suivantes :

1. Présentation de l'Enseignement Catholique
2. Fondements de l'Enseignement Catholique et le projet de l'Enseignement Catholique
3. Enseigner dans un établissement catholique d'enseignement
4. Caractère propre et valeurs républicaines

Les évaluations de stages et /ou de suppléances

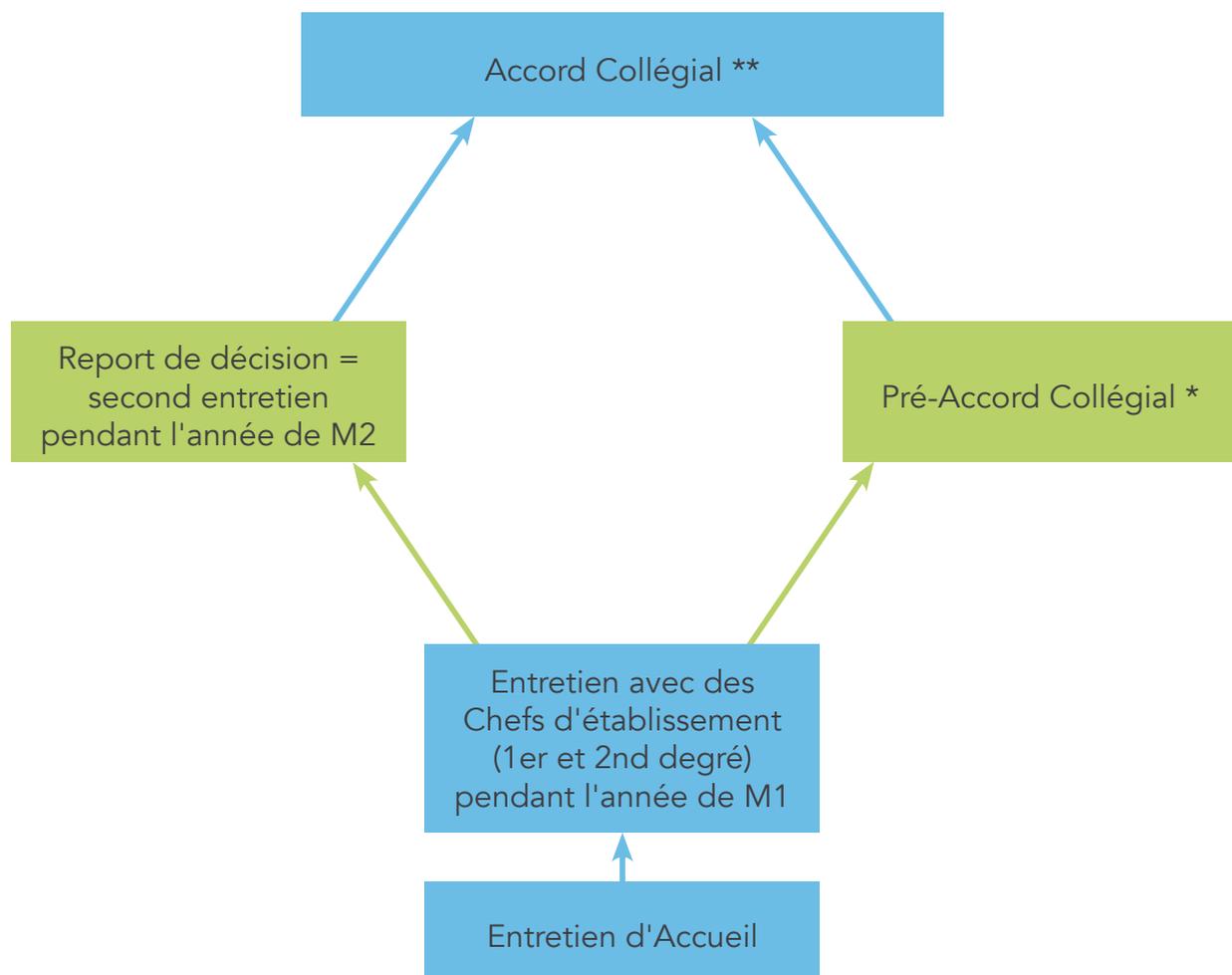
Pour l'obtention de l'accord collégial, il sera tenu compte de l'évaluation des différents stages et/ou suppléances au cours de la formation.



Texte de référence : « Le recrutement des enseignants des établissements catholiques d'enseignement. Accueil et Accord collégial ». CNEC 28/11/2014

Les conditions de l'Accord Collégial pour les concours externes

Procédure d'obtention de l'accord collégial pour les candidats au concours externe



* En cas de refus, une procédure d'appel académique est possible

** En cas de refus suite à un report de décision une procédure d'appel national est possible

Le pré-accord et l'accord collégial ont valeur nationale et permettent d'enseigner dans le premier degré (écoles) et le second degré (collèges et lycées).

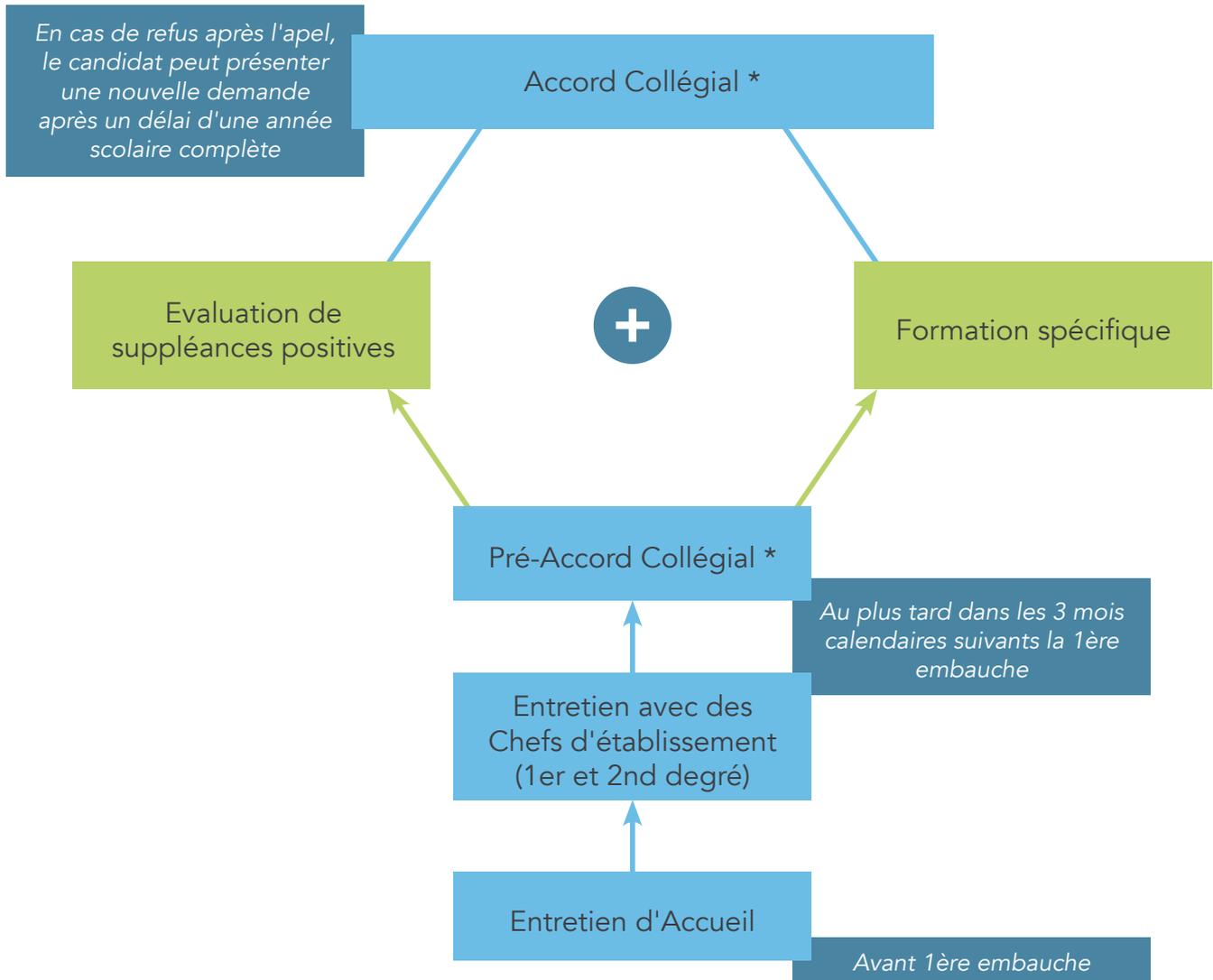
La demande du Pré-Accord se fait via CAACWeb :

<https://www.caacweb.fr>



Les conditions de l'Accord Collégial pour les suppléants

Procédure d'action de l'accord collégial pour les candidats aux fonctions de suppléance



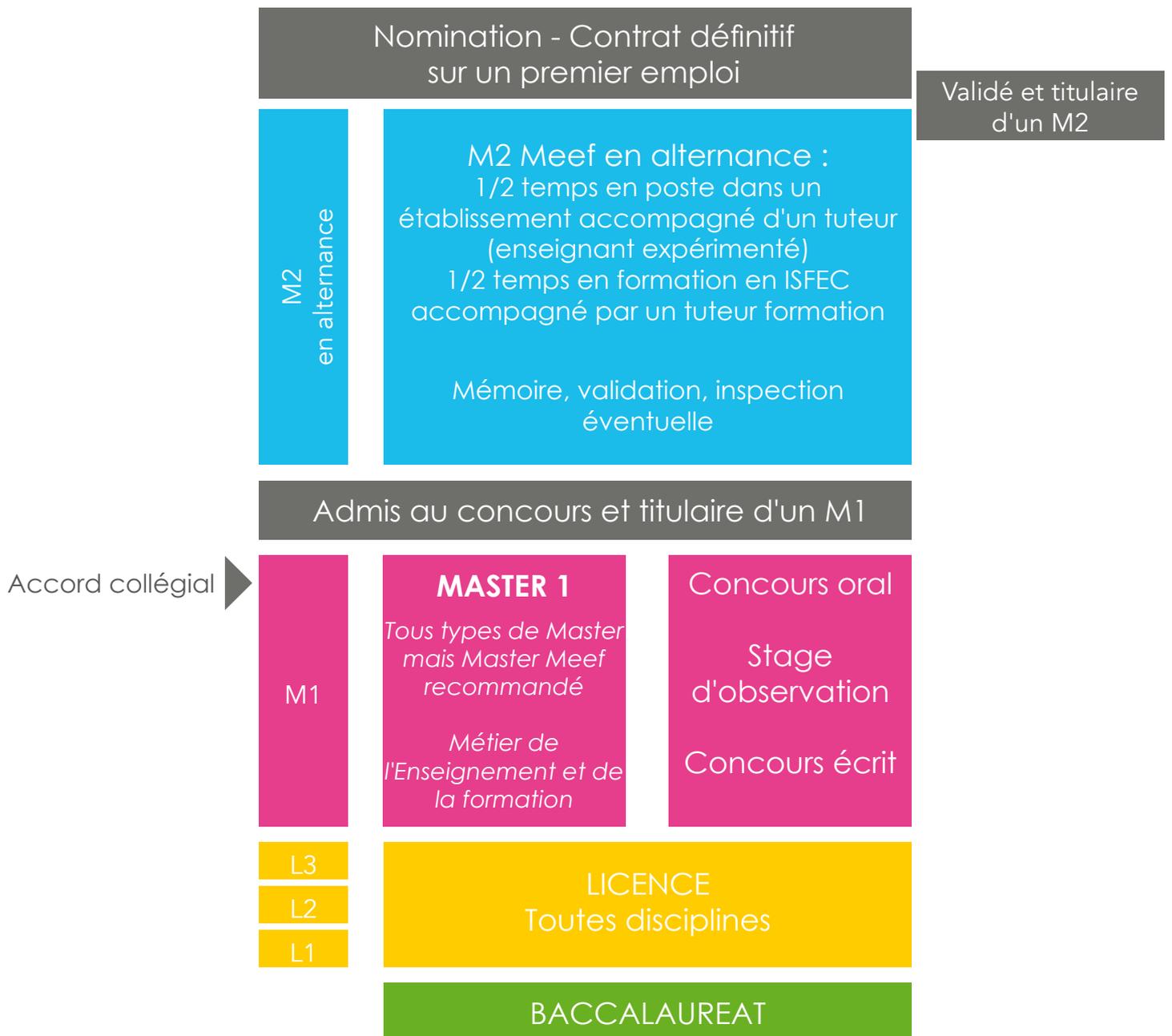
* En cas de refus, une procédure d'appel académique est possible



Le pré-accord collégial et l'accord collégial ont valeur nationale et permettent d'enseigner dans le premier degré (écoles) et le second degré (collèges et lycées). La demande du Pré-Accord se fait via CAACWeb :

<https://www.caacweb.fr>

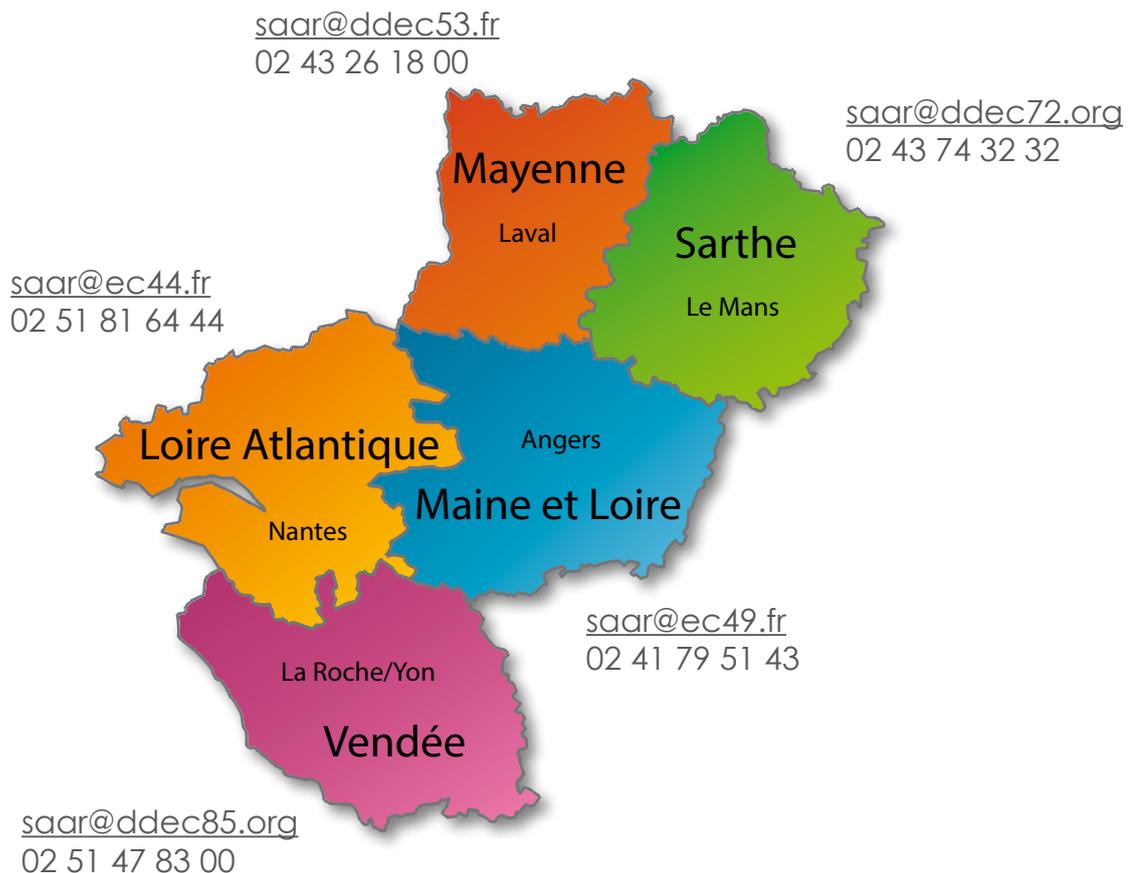
La voie du concours externe



La voie du concours interne

A ce sujet vous pouvez contacter la DDEC de votre département.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser aux SAAR départementaux (Service Accueil et Aide au Recrutement).



Renseignements sur les conditions d'accès aux différents concours :

www.education.gouv.fr

1er degré : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-elementaire-crpe.html>

2nd degré : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

Devenir enseignant de l'Enseignement Catholique

www.devenirenseignant.org



La voie des remplacements

La distinction entre "SUPPLÉANT" et "DÉLÉGUÉ AUXILIAIRE" (DA) est fonction de la nature de la vacance et non pas de l'ancienneté du remplaçant.

Le statut de suppléant correspond au remplacement d'un professeur absent pour les raisons suivantes :

- maladie, y compris le congé longue maladie, le mi-temps thérapeutique
- maternité, paternité ou adoption
- congé de formation FORMIRIS (supérieur à 15 jours consécutifs)
- accident du travail

Un délégué auxiliaire (D.A.) est proposé à nomination pour remplacer un enseignant absent en cas de :

- congé pour élever un enfant de moins de 8 ans ou congé parental (enfant jusqu'à 3 ans)
- congé de formation professionnelle
- temps partiel de droit
- décharge syndicale
- décharges autres (formateurs, TICE...)
- congé longue durée – congé grave maladie - mi-temps sécurité sociale
- service national
- ou sur un horaire vacant non pourvu par un contractuel

Dans ce document, le terme "suppléants" regroupe ces deux catégories de personnes.

• Recrutement des suppléants

Pour entrer dans l'Enseignement Catholique, tout candidat doit s'inscrire sur CAAC-WEB (caacweb.enseignement-catholique.fr) et adresser au SAAR de son choix les documents ci-dessous :

- une lettre de motivation,
- un Curriculum Vitae,
- une photo format d'identité,
- la photocopie des diplômes à partir de bac +3,
- si diplôme non européen équivalent ENIC-NARIC.

La licence permet à ce jour de faire des remplacements.

• Un emploi qui a des contraintes...

Tous les remplacements n'ont pas lieu à proximité du domicile... Il est donc indispensable de pouvoir disposer de moyens de locomotion. Le statut de remplaçant suppose l'aptitude à la mobilité et à la disponibilité quasi immédiate.

• Fin de suppléance

A la fin de la suppléance, il peut être proposé au remplaçant une autre suppléance. Toute nouvelle suppléance est d'abord confiée aux personnes ayant déjà suppléé et qui ne seraient pas en poste. Un recrutement est possible lorsqu'il n'y a plus de suppléants disponibles.

- **Congés**

Vacances d'été

- Paiement de la totalité de la période des vacances pour un enseignant qui a exercé des fonctions pendant toute l'année scolaire.
- Paiement d'une indemnité égale au quart des traitements perçus dans l'année pour un enseignant qui n'a pas exercé l'année complète.

Vacances de la Toussaint, de Noël, d'hiver et de printemps

- Le service a été assuré tout le trimestre ou au moins pendant 4 semaines précédant la période de vacances : la rémunération est intégrale pendant lesdites vacances.
- Le service a été assuré pendant moins de 4 semaines dans le trimestre : il y a rétribution d'une rémunération au prorata du nombre de semaines assurées.

- **Sécurité Sociale**

En ce qui concerne la sécurité sociale, les suppléants sont affiliés au régime général des salariés.

Si l'année précédente le suppléant dépendait du régime étudiant, il lui suffit de faire une demande d'un imprimé de changement de situation auprès de la caisse de sécurité sociale dont il dépend, selon son lieu de résidence.

- **Complémentaire santé - Régimes de retraite - Prévoyance**

- **La complémentaire santé**

L'adhésion à une complémentaire santé est laissée à l'initiative de chaque enseignant qui cotise personnellement.

- **Régimes de retraite - Prévoyance**

L'affiliation à un régime de retraite complémentaire et à un régime de prévoyance est obligatoire.

La prévoyance garantit le maintien du salaire lorsque la maladie se prolonge.

L'établissement fait les démarches nécessaires.

L'Accueil institutionnel

L'Enseignement Catholique organise un accueil avant la rentrée scolaire. Il se compose de deux parties :

- Un temps d'accueil organisé par la DDEC du département,
- Un temps d'information sur les modalités pratiques d'organisation de l'année de stage (formation et tutorat) organisé par l'institut de formation.

La Formation

• Pour les professeurs stagiaires lauréats des concours externes

L'année de stage comporte un mi-temps en établissement et un mi-temps de formation qui est assuré par les ISFEC (Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique).

L'organisation et le déroulement de l'année de stage sont régis par une convention académique qui engage l'Etat et les partenaires de l'Enseignement Catholique.

• Pour les professeurs stagiaires lauréats du concours interne

L'année de stage comporte un temps complet en établissement avec des journées de formation assurées par les ISFEC (Instituts Supérieurs de Formation de l'Enseignement Catholique).



Nomination pour les professeurs stagiaires

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, l'affectation des professeurs stagiaires sur un poste pour l'année de stage relève de l'autorité académique ou rectorale après avis des chefs d'établissement sur propositions des CDE (Commission Départementale de l'Emploi) et de la CAE (Commission Académique de l'Emploi).

L'année de stage validée, l'enseignant participe au mouvement des maîtres et obtient une première nomination sur un poste avec un contrat définitif qui entraîne, de fait, sa titularisation.

Les perspectives de carrière dans l'Enseignement Catholique

Pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez vous adresser à votre chef d'établissement, à votre direction diocésaine ou à l'ECM (Ecole des Cadres Missionnés).

L'Accueil institutionnel

Des temps d'accueil institutionnel par diocèse sont proposés aux nouveaux suppléants afin de mieux connaître le réseau de l'Enseignement Catholique. Ces temps institutionnels sont l'occasion, pour chaque nouveau recruté, de découvrir l'organisation et le projet de l'Enseignement Catholique.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser aux SAAR départementaux (Service Accueil et Aide au Recrutement).

La Formation

L'Enseignement Catholique régional a fait le choix de financer une formation professionnalisante pour les entrants.

Cette formation est revisitée tous les ans en fonction des budgets alloués. Les directions diocésaines et les ISFEC vous donneront les éléments lors des temps institutionnels.

Ces formations sont dispensées gratuitement aux suppléants, l'entrée dans ce parcours étant gérée par les SAAR départementaux (DDEC).

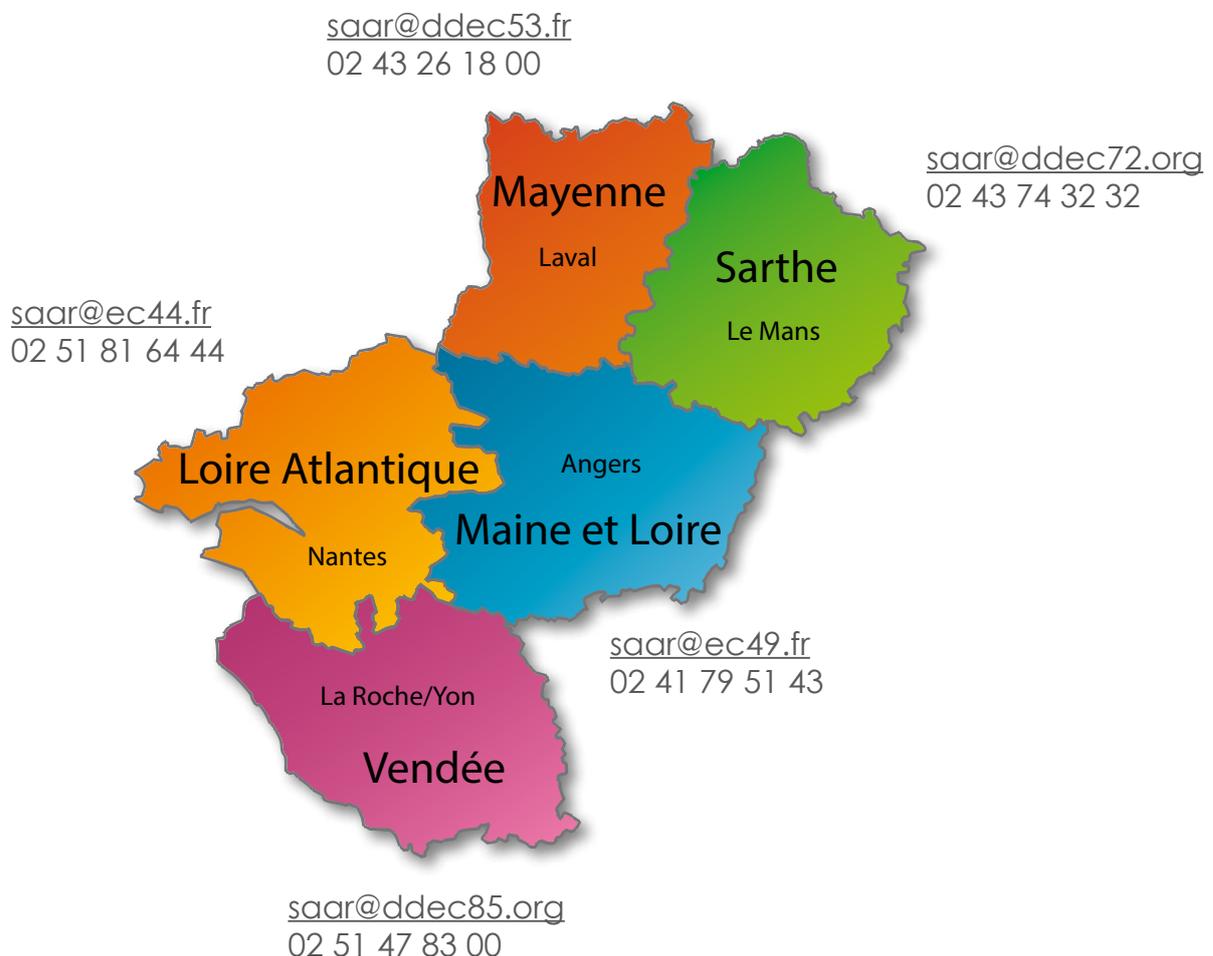
Nomination pour les suppléants

La Direction Diocésaine propose le suppléant au chef d'établissement. Celui-ci donne son accord et remplit la demande de remplacement qui est transmise au Rectorat ou à l'Inspection Académique, en vue de l'embauche de l'intéressé(e).

En fin de suppléance, le chef d'établissement évalue, avec le suppléant, le travail effectué. Il donne, le cas échéant, avis et conseils et communique un rapport d'évaluation à la CAAC (Commission d'Accueil et d'Accord Collégial).

Les perspectives de carrière dans l'Enseignement Catholique

Pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez vous adresser à votre chef d'établissement, à votre direction diocésaine.



Les annexes

- Être professeur dans l'Enseignement Catholique
 - Les 14 compétences du métier d'enseignant
 - Lexique et les sigles
 - Le SAAR des Pays de la Loire
 - Les instituts de formation des Pays de la Loire
-

Pour vous éclairer sur les engagements attendus d'un enseignant choisissant d'entrer dans l'Enseignement Catholique, vous trouverez ci-dessous des extraits provenant de quelques textes de références.

"Être professeur dans l'Enseignement Catholique"

Texte d'orientation approuvé par le Comité National de l'Enseignement Catholique le 6 juillet 2007.

- Des professeurs passeurs de savoirs, de compétences et d'humanité,
« ... L'humanisation par la culture et la maîtrise des connaissances
Multiplier les approches pédagogiques et éducatives
Donner du sens aux apprentissages scolaires
Habiter les procédures d'évaluation par un regard sur la personne
Construire du lien social... »

- Des professeurs membres d'une communauté éducative,
« ... Que la place de chacun soit reconnue,
Que chacun participe dans son rôle et avec ses compétences propres à la réalité vécue du projet éducatif commun,
Qui évoque la participation de tous ceux qui la composent, avec les diversités des personnes, de leurs fonctions propres, de leurs convictions, y compris spirituelles, décidés à œuvrer ensemble pour épanouir les personnalités des jeunes et en faire des hommes et des femmes accomplis.
Qui se réfère explicitement à l'Évangile et à l'enseignement de l'Église Catholique, et traduit des valeurs qui fondent les choix et l'action de la communauté éducative... »

- Les professeurs, le projet éducatif, la proposition explicite de la foi,
« ... Témoigner par la première annonce de l'Évangile
Participer à l'annonce explicite de la Foi
Vivre et célébrer en communauté chrétienne... »
« La proposition explicite de la foi chrétienne relève de la réponse libre du professeur à l'appel à l'engagement que lui adresse le chef d'établissement. Un éventuel refus d'un professeur ne peut lui être préjudiciable. »
« ... les enseignants dans la dimension du projet éducatif ont la liberté d'adopter des attitudes qui vont du respect – considéré comme un devoir de réserve – jusqu'à l'engagement dans la mise en œuvre de la proposition chrétienne »

- Des professeurs dans un établissement associé à l'État,
« ... L'association à l'État s'inscrit dans la volonté de la communauté chrétienne de prendre part institutionnellement à la responsabilité de la nation vis-à-vis de l'enseignement et de l'éducation... ».

- Des professeurs accueillis,
« ... Cette volonté d'accueillir les professeurs pour les associer au projet commun est à renouveler lors de chaque changement d'établissement. C'est ainsi que les partenaires de l'Enseignement Catholique se sont engagés par la signature des accords internes sur l'emploi qui veulent offrir une meilleure sécurité d'emploi et faciliter les mutations ».

- Des professeurs formés,
« ... La charte de la formation, votée par le Comité national en mars 2005, commence par un exposé des orientations de l'Enseignement Catholique et souligne la place essentielle de la formation dans le développement des projets éducatifs ».

- Des professeurs reliés.
« ... Par l'animation et la vie des établissements... Une des caractéristiques des établissements catholiques, positivement reconnue, est la cohérence entre les enseignants, les cadres d'éducation et les personnes qui assurent les différents services...

Par l'animation de l'ensemble de l'institution... Les professeurs ont aussi le souci et les moyens de s'informer des activités et des fonctions des différentes structures qui, au niveau diocésain, régional ou national, régulent et inspirent l'ensemble de l'institution ».

Les 14 compétences du métier d'enseignant

Selon le BO du 25/07/2013

Quatorze compétences professionnelles doivent être prises en compte dans la formation de tous les maîtres. Chacune met en jeu des connaissances, des capacités à mettre en œuvre et des attitudes professionnelles fondamentales. Elles sont toutes également indispensables et constituent le référentiel du métier d'enseignant.

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

BO du 25/07/2013 : www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Organismes et Structures

- CAAC Commission d'Accueil et d'Accord Collégial (composée de représentants des chefs d'Etablissement du Premier et Second Degré)
5 rue du Haut Pressoir – BP 61028 – 49010 ANGERS cedex 01 – Tél. 02 41 79 51 57
saarpaysdelaloire@ecr-uradel.org
- CAEC Comité Académique de l'Enseignement Catholique
5 rue du Haut Pressoir – BP 61028 – 49010 ANGERS cedex 01 – Tél. 02 41 79 51 57 -
secretariat-uradel@ecr-uradel.org
- CNFETP Centre National de Formation de l'Enseignement Technique et Professionnel
31, rue des Naudières – 44000 REZE – Tél. 02 40 32 88 00
contact@cnfetp-nantes.com
- DDEC Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- FORMIRIS Association Territoriale Régionale pour la Promotion et la formation dans l'Enseignement Catholique
47, rue François Bruneau – BP33212 – 44032 NANTES cedex 1 – Tél. 02 51 86 00 00
info@formiris-paysdelaloire.org
- IFEPSA Institut de Formation d'Education Physique et Sportive d'Angers
49, rue des Perrins – BP 71 – 49136 LES PONTS DE CE – Tél. 02 41 45 26 40
contact@ifepssa.org
- IFUCOME Institut de Formation de l'Université Catholique de l'Ouest aux Métiers de l'Enseignement
3, place André Leroy – BP 808 – 49008 ANGERS cedex – Tél. 02 41 81 66 18
ifucome@uco.fr
- ISFEC Instituts Supérieurs de Formation de l'Enseignement Catholique
- ISFEC des Pays de la Loire site de la Roche sur Yon
Route de Mouilleron – BP 615 – 85015 LA ROCHE/YON – Tél. 02 51 06 96 00
contact@institut-aubepine.eu
- ISFEC des Pays de la Loire site IND-E d'Angers
Faculté d'Education - UCO - BP 10808 - 49008 ANGERS cedex 01 - Tél. 02 72 79 63 36
accueil@ind-esperance.org
- ISFEC des Pays de la Loire site Ozanam à Nantes
15, rue Leglas Maurice – BP 44104 – 44041 NANTES cedex 1 – Tél. 02 51 81 64 58
cecile.raimbourg@ec44.fr

Rectorat	Service de l'Education Nationale au niveau d'une région, dirigé par un Recteur La Houssinière – BP 72616 – 44326 NANTES cedex 3 – Tél. 02 40 37 37 37 8 rue Margueritte – BP 43516 – 44035 NANTES cedex 01 – Tél. 02 40 14 63 50 (notamment Division Enseignement Privé – DEP)
SAAR	Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement 5 rue du Haut Pressoir – BP 61028 – 49010 ANGERS cedex 01 – Tél. 02 41 79 51 57 - saarpaysdelaloire@ecr-uradel.org
UCO	Université Catholique de l'Ouest
URADEL	Enseignement Catholique Régional – Union Régionale des Directions de l'Enseignement Libre 5 rue du Haut Pressoir – BP 61028 – 49010 ANGERS cedex 01 – Tél. 02 41 79 51 57 - saarpaysdelaloire@ecr-uradel.org

Termes enseignement

B.O.E.N.	Bulletin Officiel de l'Education Nationale
C2i2E	Certificat Informatique et Internet de niveau 2 « enseignant »
CAER	Concours d'Accès à l'Echelle de Rémunération PC des Professeurs Certifiés PA des Professeurs Agrégés PLP des Professeurs de Lycée Professionnel
CAFEP	Concours d'Aptitude aux Fonctions d'Enseignant dans les Etablissements d'Enseignement Privé
CLES	Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CRPE	Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles
DA	Délégué(e) Auxiliaire
ENT	Environnement Numérique de Travail.
TUIC	Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication.

SAAR Régional
Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement
5 rue du Haut Pressoir - BP 61028 - 49010 ANGERS CEDEX 01
Tel : 02 41 79 51 57 - E-mail : saarpaysdelaloire@ecr-uradel.org



Antennes SAAR départementaux



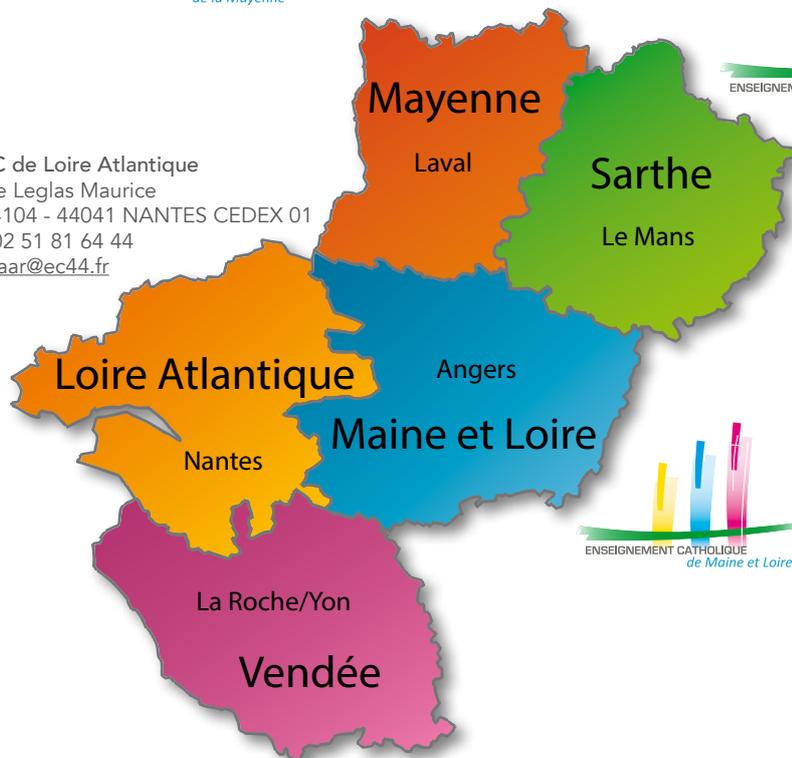
DDEC de Mayenne
37 rue du Britais
CS 31207 - 53012 LAVAL CEDEX
☎ 02 43 26 18 00
✉ saar@ddec53.fr



DDEC de Sarthe
Maison St-Julien
26 rue Albert-Maignan
72000 LE MANS
☎ 02 43 74 32 32
✉ saar@ddec72.org



DDEC de Loire Atlantique
15 rue Leglas Maurice
BP 44104 - 44041 NANTES CEDEX 01
☎ 02 51 81 64 44
✉ saar@ec44.fr



DDEC de Maine et Loire
5 rue du Haut-Pressoir
BP 61028 - 49010 ANGERS CEDEX 01
☎ 02 41 79 51 43
✉ saar@ec49.fr



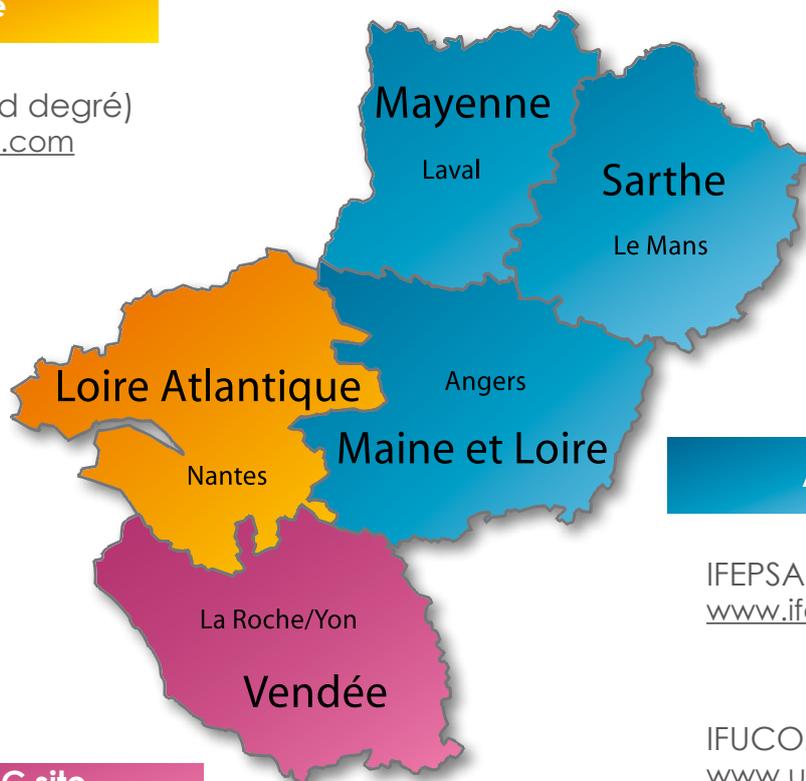
DDEC de Vendée
L'Aubépine - Route du Moulleron
CS 20059 - 85002 LA ROCHE/YON CEDEX
☎ 02 51 47 83 00
✉ saar@ddec85.org

**ISFEC site Ozanam
à Nantes**

1er et 2nd degré
www.institut-ozanam.org

Rezé

CNFETP (2nd degré)
www.cnfetp.com



Angers

IFEPSA (2nd degré)
www.ifepsa.org

IFUCOME (2nd degré)
www.uco.fr/l-universite/faculte-instituts/institut-de-formation-de-l-uco-aux-metiers-de-l-enseignement-47.kjsp

**ISFEC site
de La Roche/Yon**

1er et 2nd degré
www.institut-aubepine.eu

**ISFEC site IND-E
à Angers**

1er degré
ind-esperance.org

Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement des Pays de la Loire

5 rue du Haut-Pressoir BP 61028
49010 ANGERS CEDEX 01

02 41 79 51 57

saarpaysdelaloire@ecr-uradel.org

Mis à jour le 18/12/2018